

SUSPENSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DE LA BIÉLORUSSIE DE L'ADHÉSION A LA CEPT

Le 17 Mars 2022, 14:23

Résultat de la procédure écrite de l'Assemblée de la CEPT concernant la suspension de la Fédération de Russie et de la Biélorussie de la CEPT.

Sur la base d'une demande d'un certain nombre de membres de la CEPT, la Présidence de la CEPT a mené une procédure écrite, conformément à la Convention de la CEPT, sur la proposition de suspendre indéfiniment et avec effet immédiat les adhésions de la Fédération de Russie et du Belarus à la CEPT.

Trente-quatre réponses ont été reçues à la lettre de l'Assemblée de la CEPT en faveur de la proposition et une abstention. Sur la base de ce qui précède, l'Assemblée de la CEPT a donc décidé :

De suspendre indéfiniment l'adhésion de la Fédération de Russie et du Bélarus à la CEPT.

Que la suspension desdits membres de la CEPT prendra effet à partir de 00:00 (CET), le 18 mars 2022.

Que toute réadmission future à la CEPT suivrait les règles habituelles établies dans l'Arrangement de la CEPT, notamment la nécessité d'une majorité des deux tiers des membres de la CEPT pour approuver une telle décision.

De plus, la Présidence de la CEPT a demandé au Bureau de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre en place les décisions susmentionnées.

La Présidence de la CEPT

Source : <https://cept.org/cept/>